

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Réunion ordinaire du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice :26 Présents : 16 Votants : 16 dont 0 pouvoirs	16.06.2026	2026-025

OBJET DE LA DELIBERATION : Rapport d'activités 2025 du syndicat

Etaient présents (16) : Christian TROADEC, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, PAUL André, PRIGENT Eric, LE GUILLOU Louis Marie, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, LALLOUET Michèle, BRABAN Tugdual, COQUIL Yvon, PICHERIT Loïc, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUCHEZ Guy.

Etaient excusés (9 dont 0 ayant donné pouvoirs) : GOUBIL Didier, FRAYSSE Alexandra, LE MOROUX Cédric, DUMONTEIL François, PAGE Anthony, LE NOUVEL Sandra, EVEN Fabrice, LE BORGNE Rollande, BOUDIAF Catherine.

Etaient absents (1) : LE DU Patrice.

Le 24 juin 2026 à 10 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Christian TROADEC.

Le Président rappelle que les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunal (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment, par la communication par le Maire d'un rapport annuel qui doit être adressé avec le compte financier unique par le Président de l'établissement aux Maires concernés avant le 30 septembre conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Directeur du SIRCOB présente le rapport d'activités de l'année 2025 (joint en annexe) et, le Président demande au conseil syndical d'approuver ce rapport.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, vote et approuve le rapport d'activités 2025 du syndicat.

Le Président,
Christian TROADEC

